

Règlement du concours

« Concours cinéma Banque Triodos »

Introduction

Le présent règlement de concours énonce les règles et les conditions de participation au « Concours cinéma Banque Triodos ».

1. Conditions de participation

1. Le concours est accessible à toute personne physique, à l'exclusion des membres du personnel de la Banque Triodos.
2. Ce concours est également ouvert aux personnes mineures d'âge.
3. La participation est gratuite.
4. Une seule participation par personne est admise. Seule la première participation sera retenue, sur la base des données personnelles communiquées (nom, adresse e-mail, domicile).

2. Déroulement du concours

1. Pour pouvoir prendre part au concours, le règlement doit avoir préalablement été lu et accepté.
2. Le concours consiste à répondre aux questions suivantes : Quel film aimeriez-vous voir remporter un Magritte ? Et pourquoi ?
3. La réponse la plus convaincante, rédigée en maximum trois phrases inspirantes, traitera de la passion pour le style des auteurs du film, des noms à l'affiche ou du thème abordé. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir vu le film – il suffit de faire preuve d'une curiosité enthousiaste.
4. Les cinq réponses les plus convaincantes remporteront le concours.
5. Le concours sera clôturé le 9 mars 2023 à 23h59.
6. Les gagnants seront prévenus par e-mail au plus tard le 14 mars. Le résultat d'un concours est contraignant et irrévocable. Il ne peut être contesté. Aucune correspondance (par courrier postal, par e-mail ou par téléphone) ne sera échangée à propos du résultat et du déroulement du concours. La proclamation des gagnants revêt un caractère définitif.

3. Prix

3.1. Le concours permet de remporter cinq prix, à savoir cinq entrées de cinéma pour deux personnes, dans un des cinémas clients de la Banque Triodos :

- Les Grignoux à Liège
- Le Caméo à Namur
- Le Palace à Bruxelles
- Lumière à Anvers
- Lumière à Bruges
- Lumière à Malines
- Cinema Cartoon's à Anvers

3.2. Nous avertirons par e-mail les gagnants du concours et leur demanderons de préciser le cinéma de leur choix pour leur envoyer une entrée pour deux dans la salle concernée. La durée de validité du ticket sera mentionnée sur celui-ci (et dépend de chaque cinéma).

4. Responsabilité

4.1. La Banque Triodos décline toute responsabilité en cas de dommage, blessure ou accident éventuel qui surviendrait lors de la visite au cinéma des personnes ayant gagné le concours.

4.2. La Banque Triodos décline toute responsabilité en cas d'impossibilité de remettre un prix à une personne participante qu'elle ne serait pas en mesure de contacter en raison de coordonnées insuffisantes, incomplètes ou erronées mentionnées dans le formulaire de participation.

4.3. Les erreurs d'impression, fautes d'orthographe et autres, ainsi que les problèmes techniques (notamment lors des communications par e-mail) ne peuvent en aucun cas être invoquées pour justifier une quelconque obligation dans le chef de la Banque Triodos. La banque décline en outre toute responsabilité dans l'éventualité où elle serait amenée à abréger ou annuler le concours, ou à en modifier le règlement ou la formule.

5. Données personnelles

5.1 Les données personnelles collectées par la Banque Triodos pour les personnes participant au concours sont : le nom, l'adresse e-mail, l'adresse de résidence. Ces données sont enregistrées dans un répertoire distinct qui ne sera conservé que jusqu'au moment où les gagnants du concours auront été prévenus.

Pour la collecte et le traitement des données à caractère personnel, la Banque Triodos respecte la vie privée des personnes et la législation qui s'y applique. La Banque Triodos ne partage aucune donnée à caractère personnel avec des tiers. Pour plus d'informations, consultez notre Charte Vie privée.

Les participants ont toutes et tous le droit de consulter, faire corriger ou faire effacer leurs données à caractère personnel du répertoire d'adresses temporaire. Il suffit pour cela d'adresser une demande de consultation, de correction ou suppression à communication@triodos.be.

5.2. Le prénom et la ville ou commune de résidence des gagnants ainsi que leurs réponses aux questions du concours seront publiés dans un article sur triodos.be.

6. Règlement

6.1. Toute participation à ce concours implique l'acceptation du règlement dans sa totalité ainsi que de toutes les décisions prises par la Banque Triodos dans ce contexte. Toute communication supplémentaire en lien avec le concours aura valeur de point du règlement.

6.2. Si nécessaire, la Banque Triodos est habilitée à modifier à tout moment le présent règlement de concours, dont la version la plus récente est celle publiée sur triodos.be.

6.3. Le présent règlement relève de la loi belge et de la compétence des tribunaux de Bruxelles, où est sis le siège de la Banque Triodos.